

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2373

20 décembre 2006

### SOMMAIRE

Achem S.A., Luxembourg . . . . .	113881	bourg . . . . .	113867
Activest Investmentgesellschaft Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	113898	Financière et Industrielle Privée S.A., Luxembourg . . . . .	113880
Alisson S.A., Luxembourg . . . . .	113904	Finanmag S.A.H., Luxembourg . . . . .	113888
Alto Stratus S.A., Luxembourg . . . . .	113900	Flandre Europe S.A., Luxembourg . . . . .	113904
Anglo American Investments 1 S.A., Luxembourg . . . . .	113866	Flandre Europe S.A., Luxembourg . . . . .	113904
Anglo American Investments 2 S.A., Luxembourg . . . . .	113863	Gentiane S.A., Luxembourg . . . . .	113904
Anglo American Investments 4, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113863	I.T.T. International Tube Trading S.A., Luxembourg . . . . .	113900
ArcIndustrial European Developments, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113858	Ibergel, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113879
Arthur Welter Immo S.A., Luxembourg . . . . .	113868	IndustrialCo S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113859
Assurances Gest S.A., Luxembourg . . . . .	113863	Inter Toiture, S.à r.l., Wahl . . . . .	113866
Ateliers Origer, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	113867	Inter-Concept, S.à r.l., Wahl . . . . .	113863
B.M. (Building Management) S.A., Dudelange . . . . .	113860	International Paper Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113890
Batiglobal, S.à r.l., Bertrange . . . . .	113867	International Paper Investments (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113899
BBI Port Acquisitions Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113899	Kalista Developments S.A., Luxembourg . . . . .	113901
Bellevue Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113862	Midi Investment S.A., Luxembourg . . . . .	113890
Beta Finances S.A., Luxembourg . . . . .	113866	Overcastle Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113859
Boaz Private Equity Holdings, Sicav, Luxembourg . . . . .	113903	Palais Investissements S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113859
Cessimoco, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113863	Parc Belair, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113898
Citation Centre S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113862	Parkridge Holdings Russia Warehouses, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113872
Corsicom S.A., Luxembourg . . . . .	113864	Parsimony Brothers S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113859
Dabe International S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113862	Rodelux S.A.H., Luxembourg . . . . .	113899
Damro Technology, S.à r.l., Niederanven . . . . .	113867	RZ Holding S.A., Luxembourg . . . . .	113858
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .	113891	(T')Scheier S.A., Aspelt . . . . .	113867
Dexia Leveraged Investment, Sicav, Luxembourg . . . . .	113870	Sesterce Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg . . . . .	113858
Dopo Domani, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113881	Silverex Holding S.A., Luxembourg . . . . .	113886
Duemme Sicav, Luxembourg . . . . .	113858	Unifin S.A., Luxembourg . . . . .	113900
Duferco Industrial Investment S.A., Luxembourg . . . . .	113888	Vide S.A., Luxembourg . . . . .	113881
Eltec Management S.A., Luxembourg . . . . .	113899	Vita Promotions S.A., Bertrange . . . . .	113890
Enic Sports, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	113889	Xyste Finance et Participations S.A. Luxembourg, Luxembourg . . . . .	113859
Euro Mixtes S.A., Luxembourg . . . . .	113889		
Euro Mixtes S.A., Luxembourg . . . . .	113890		
F.A.M. Personal Fund Advisory S.A., Luxembourg . . . . .	113858		
Fiduciaire Weber & Bontemps, S.à r.l., Luxembourg . . . . .			

**RZ HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 78.726.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2006, réf. LSO-BV03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2006.

*Pour RZ HOLDING S.A.*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(124101.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**F.A.M. PERSONAL FUND ADVISORY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 82.394.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2006, réf. LSO-BW01206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(124364.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**DUFERCO INDUSTRIAL INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 49.308.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03381, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

Signature.

(124366.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**ArcIndustrial EUROPEAN DEVELOPMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R. C. Luxembourg B 108.212.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, au mois de novembre 2006.

*Pour la société*

Signature

*Un gérant*

(124367.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**SESTERCE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 86.452.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03315, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124369.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**PARSIMONY BROTHERS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 93.985.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03314, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124370.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**XYSTE FINANCE ET PARTICIPATIONS S.A. LUXEMBOURG, Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 85.612.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03372, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

Signature.

(124371.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**PALAIS INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 89.418.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124372.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**OVERCASTLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 88.602.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03309, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124374.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**IndustrialCo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 95.349.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124375.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**B.M. (BUILDING MANAGEMENT) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

R. C. Luxembourg B 121.190.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt cinq septembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange.

Ont comparu:

1) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération;

2) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide,

3) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide.

Les comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: B.M. (BUILDING MANAGEMENT) S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence immobilière, ainsi que l'étude et la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, l'estimation et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles ou terrains peuvent donner lieu.

La Société a également pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux activités d'une agence d'affaires, y compris les conseils en matière commerciale.

La Société pourra en plus faire l'acquisition, la gestion, le développement et la cession de prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ou société nationale ou étrangère.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui soit de nature à favoriser son développement ou l'extension de ses opérations.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix (EUR 310,-) euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à leur complète libération et ensuite, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 10.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 11.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

**Art. 12.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération, quatre-vingt-dix-huit actions . . . . .	98
2) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide, une action . . . . .	1
3) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide, une action. . . . .	1
Total: Cent actions. . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante (EUR 7.750,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Évaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (EUR 1.400,-) euros.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1) Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération;
- 2) Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide,
- 3) Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide.

#### *Deuxième résolution*

Est nommé commissaire aux comptes:

- Liliana Quagliani, commerçante, né à Dudelange, le 19 août 1951, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide.

#### *Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

#### *Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

#### *Cinquième résolution*

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: T. Zambon, G. Zambon, R. Zambon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 31, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

**Suit copie d'annexe:**

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Tom Zambon, employé privé, né à Luxembourg, le 29 mai 1980, demeurant à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération, Gilles Zambon, étudiant, né à Luxembourg, le 9 juillet 1981, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide et Romano Zambon, commerçant, né à Dudelange, le 20 avril 1952, demeurant à L-3482 Dudelange, 8, rue André Gide, administrateurs de la société B.M. (BUILDING MANAGEMENT) S.A. avec siège social à L-3511 Dudelange, 48, rue de la Libération, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Tom Zambon, pré-qualifié, administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature pour les actes relevant de la gestion journalière.

Dudelange, le 25 septembre 2006.

Signé: T. Zambon, G. Zambon, R. Zambon.

Ne varietur

Signé: T. Zambon, G. Zambon, R. Zambon, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2006, vol. 907, fol. 31, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 octobre 2006.

F. Molitor.

(123291.3/223/142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

---

**DABE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 82.595.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124377.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**CITATION CENTRE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 90.978.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03292, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124378.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**BELLEVUE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 80.502.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2006, réf. LSO-BW03288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2006.

SG AUDIT, S.à r.l.

Signature

(124382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

113863

**CESSIMOCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1320 Luxembourg, 70, rue de Cessange.  
R. C. Luxembourg B 8.059.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04209, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124383.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**ASSURANCES GEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 55, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 72.889.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04211, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124384.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 107.154.

Le bilan au 14 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02635, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Administrateur / Gérant

(124385.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**INTER-CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.  
R. C. Luxembourg B 88.038.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04213, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R. C. Luxembourg B 107.156.

Le bilan au 14 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02638, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Administrateur / Gérant

(124387.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**CORSICOM S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Greedt.  
R. C. Luxembourg B 121.191.

## STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg le 29 mars 1939, et son épouse
- 2.- Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess le 15 novembre 1938, demeurant ensemble à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Greedt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présentes et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de CORSICOM S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée et aura son siège social à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion d'un patrimoine privé. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Entre actionnaires les actions sont librement cessibles. Si elles sont nominatives et qu'un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

### Administration - Surveillance

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### Année sociale - Assemblée générale

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à toute autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd, cinq cents actions	500
2.- Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd, cinq cents actions.	500
Total: mille (1.000) actions	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

#### Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateur:
  - 1) Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg, le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd;
  - 2) Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange/Mess, le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd;
  - 3) Aniel Gallo, administrateur de société, né à Torre Annunziata (Italie), le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Marner, 53, route d'Arlon.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.909, avec siège social à L-8211 Marner, 53, route d'Arlon.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.
5. Le siège social est fixé à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd.
6. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 9 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, Z.I. am Bann.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 74, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

**Suit copie d'annexe:**

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg, le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess, le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt et Aniel Gallo, administrateur de société, né à Torre Annunziata (Italie), le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Marner, 53, route d'Arlon, administrateurs de la société CORSICOM S.A. avec siège social à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Arthur Welter, préqualifié, administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, A. Gallo.

Ne varietur

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 74, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 novembre 2006.

F. Molitor.

(123324.3/223/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

---

**INTER TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 23, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 72.244.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04214, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124388.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**ANGLO AMERICAN INVESTMENTS 1 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 107.157.

Le bilan au 14 mars 2006, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02632, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2006.

Signature

Administrateur / Gérant

(124389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**BETA FINANCES, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 92.291.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04683, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(125239.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**ATELIERS ORIGER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 11, op der Ahlkerrech.  
R. C. Luxembourg B 28.145.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**BATIGLOBAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 103.315.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04218, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**DAMRO TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 9, Z.I. Bombicht.  
R. C. Luxembourg B 104.583.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2006, réf. LSO-BW04212, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2006.

SOFINTER S.A.

Signature

(124392.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**T'SCHEIER S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5721 Aspelt, 1, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 100.142.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Signature.

(124393.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

---

**FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 80.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2006, réf. LSO-BW00273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(125234.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**ARTHUR WELTER IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

R. C. Luxembourg B 121.192.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1. Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg le 29 mars 1939, et son épouse
2. Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess le 15 novembre 1938, demeurant ensemble à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les parties ci avant désignées et toutes celles qui deviendraient par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les présentes et la législation luxembourgeoise afférente.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ARTHUR WELTER IMMO S.A.

La société est constituée pour une durée illimitée et aura son siège social à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet la gestion d'un patrimoine privé. Elle pourra en outre prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rapportant à son objet social et pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toute autre manière dans toutes les entreprises, associations, sociétés dont l'objet serait similaire ou connexe, au Grand-Duché ou à l'étranger. Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toutes autres manières, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours.

Elle peut en outre acquérir et mettre en valeur tous les brevets et détenir les marques de commerce et des licences connexes.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.

**Art. 5.** Les actions de la société sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire peut prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente neuf de la loi sur les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

**Art. 6.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme propriétaire à l'égard de la société.

**Art. 7.** Entre actionnaires, les actions sont librement cessibles. Si elles sont nominatives et qu'un actionnaire désire céder tout ou partie de ses actions, il doit les offrir préférentiellement aux autres actionnaires, par lettre recommandée, proportionnellement à leur participation dans le capital de la société. En cas de désaccord sur le prix de cession, celui-ci sera fixé par un expert désigné par le ou les actionnaires qui entendent céder les actions et le ou les actionnaires qui entendent acquérir les actions. Au cas où les actionnaires ci-dessus désignés ne s'entendent pas pour nommer un expert, celui-ci sera désigné par le Président du Tribunal de commerce de Luxembourg.

Les actionnaires qui n'auront pas répondu dans un délai de un mois par lettre recommandée à l'offre décrite ci-dessus seront considérés comme ayant renoncé à leur droit de préférence.

**Administration - Surveillance**

**Art. 8.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 9.** Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un ou deux administrateurs directeurs, gérants ou autres agents. La société se trouve engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 10.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

**Art. 11.** Suivant les dispositions prévues par l'article 72-2 de la loi du 24 avril 1983 portant modification de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes.

### **Année sociale - Assemblée générale**

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou pas. Chaque action représentative du capital social donne droit à une voix.

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à toute autre endroit indiqué dans l'avis de convocation le dernier vendredi du mois d'avril à 16.00 heures. Si ce jour est un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** La société peut acquérir ses propres actions dans les cas et sous les conditions prévus par les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915.

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

### *Souscription et Libération*

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd, cinq cents actions .....	500
2. Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange/Mess le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd, cinq cents actions .....	500
Total: Mille (1.000) actions .....	1.000

Les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents (1.400,-) euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et à l'instant les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg, le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd;
  - b) Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess, le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd;
  - c) Aniel Gallo, administrateur de société, né à Torre Annunziata (Italie), le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - FIDUCIAIRE ET EXPERTISES (LUXEMBOURG) S.A., inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 70.909, avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.
5. Le siège social est fixé à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gretd.
6. Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et à l'article 9 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Leudelange, Z.I. am Bann.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 74, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

**Suit copie d'annexe:**

*Réunion du Conseil d'Administration*

A l'instant,

Arthur Welter, industriel, né à Luxembourg, le 29 mars 1939, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, Marie-José Ihry, employée privée, née à Reckange-sur-Mess, le 15 novembre 1938, demeurant à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt et Aniel Gallo, administrateur de société, né à Torre Annunziata (Italie), le 6 février 1962, demeurant à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, administrateurs de la société ARTHUR WELTER IMMO S.A. avec siège social à L-1641 Luxembourg, 4, rue Nicolas Gredt, se sont réunis en conseil d'administration et, sur ordre du jour conforme, nomment Arthur-Welter, préqualifié, administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 octobre 2006.

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, A. Gallo.

Ne varietur

Signé: A. Welter, M.-J. Ihry, F. Molitor

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 octobre 2006, vol. 907, fol. 74, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 2 novembre 2006.

F. Molitor.

(123327.3/223/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**DOPO DOMANI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 121.193.

—  
STATUTS

L'an deux mille six, le neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Laurent Fedrigo, réviseur d'entreprises, né à Hayange/Moselle (France), le 25 octobre 1968, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de DOPO DOMANI, S.à r.l.

**Art. 2.** La société a pour objet l'acquisition d'un ou de plusieurs immeubles pour compte propre ainsi que la gestion et la mise en valeur de ce ou ces immeubles pour compte propre.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros, représenté par cent (100) parts de cent vingt-cinq (125,-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés.

Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés. Ils sont révocables à tout moment sans indication de motifs.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives respectivement celle du 18 septembre 1933.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (1.400,-) euros.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2006.

*Souscription*

Les parts ont toutes été souscrites par Laurent Fedrigo, réviseur d'entreprises, né à Hayange/Moselle (France), le 25 octobre 1968, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Résolutions de l'associé unique*

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2) Est nommé gérant pour une durée illimitée:  
- Laurent Fedrigo, réviseur d'entreprises, né à Hayange/Moselle (France), le 25 octobre 1968, demeurant à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 3) La société est engagée par la signature du gérant unique.
- 4) L'adresse du siège social est fixée à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

**Suit traduction anglaise du texte ci-dessus:**

In the year two thousand and six, on the ninth of October.

Before Us Maître Frank Molitor, notary residing in Dudelange (Grand-Duchy of Luxemburg).

There appeared:

Laurent Fedrigo, certified public accountant, born in Hayange/Moselle (France), on October 25, 1968, domiciliated in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Such appearing party has requested the notary to draw up as follows the Articles of Incorporation of a société à responsabilité limitée.

**Art. 1.** There is hereby established a société à responsabilité limitée under the name of DOPO DOMANI, S.à r.l.

**Art. 2.** The company is created to purchase one or several properties for its own account, as well as to manage and maintain them for its own account.

The company will take all appropriate measures to safeguard its rights and will undertake any operation it deems necessary, to accomplish its purpose.

**Art. 3.** The Head Office of the Company is in Luxembourg.

**Art. 4.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 5.** The capital is set at twelve thousand five hundred (12,500.-) euros, divided into hundred (100) shares of one hundred twenty five (125.-) euros each.

**Art. 6.** Transfer of shares is free between shareholders.

The cession of shares inter vivos or by death to a third party is governed by the provisions of article 189 of the Act of August 10, 1915 and the modifying Acts.

**Art. 7.** The company is administrated by one or more directors, who are designated by the shareholders. The powers of each director and the duration of his mandate are determined by the shareholders. They are revocable at every time without indication of reasons.

**Art. 8.** The company's financial year runs from the first of January to the last of December of each year.

**Art. 9.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts as well as by the Act of September 18, 1933.

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand four hundred (1,400.-) euros.

*Transitory disposition*

The first accounting year shall begin today and shall terminate on December 31, 2006.

*Subscription*

The shares have all been subscribed by Laurent Fedrigo, certified public accountant, born in Hayange/Moselle (France), on October 25, 1968, domiciliated in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

The shares have been fully paid up in cash.

*Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The number of the Managing Directors is set at one (1).
- 2) Is appointed as Managing Director for an unlimited period:  
- Laurent Fedrigo, certified public accountant, born in Hayange/Moselle (France), on October 25, 1968, domiciliated in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
- 3) All acts binding the company must be signed by the sole Managing Director.
- 4) The address of the company is in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who knows English, state that at the request of the appearing party, the present deed is worded in French, followed by a English version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Dudelange, in the office, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Signé: L. Fedrigo, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2006, vol. 907, fol. 64, case 10. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 26 octobre 2006.

F. Molitor.

(123329.3/223/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

**PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 121.245.

—  
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of October.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, a private company incorporated and registered in England and Wales under the number 5953617, having its registered office at The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

duly represented by Maître Catherine Delsemme, avocat, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the relevant laws and the present articles:

**Title I. - Form, Name, Duration, Registered office, Corporate Object**

**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established between the subscribers and all those who may become members in the future, a corporation with limited liability («société à responsabilité limitée») governed by Luxembourg law, under the name of PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Corporation»).

**Art. 2. Duration.** The Corporation is established for an unlimited duration.

**Art. 3. Registered Office.** The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Corporation.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Corporation, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Corporation.

**Art. 4. Corporate Object.** The object of the Corporation is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Corporation may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Corporation has a direct or indirect participation and to companies of the group, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Corporation, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefor, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

## Title II. - Capital, Units

**Art. 5. Share Capital.** The subscribed share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), represented by five hundred (500) corporate units with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Corporation in direct proportion to the number of units in existence.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single member or, as the case may be, by decision of the meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of association.

**Art. 6. Transfer of Units.** If the Corporation has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of units inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three-quarters (3/4) of the Corporation's capital.

In case of a sole member, the shares of the Corporation are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the unit transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three-quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Corporation.

**Art. 7. Redemption of Units.** The Corporation may redeem its own units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Corporation of units held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of member(s).

## Title III. - General Meetings of Members

**Art. 8. Powers of the General Meeting.** Any regularly constituted meeting of members of the Corporation shall represent the entire body of members of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Corporation.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three-quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Corporation by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 9. Vote.** Each unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Corporation will recognise only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to such unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Corporation.

**Art. 10. Single Member.** If the Corporation has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Corporation represented by him are recorded on minutes or drawn up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

## Title IV. - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Corporation shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

**Art. 12. Meetings.** The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, telex, telefax, or by e-mail of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telex or telefax, or by e-mail another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing or by cable, telegram, telex or telefax, or by e-mail.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

**Art. 13. Minutes of the Meetings.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

**Art. 14. Powers.** The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Corporation in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

**Art. 15. Representation.** The Corporation shall be bound by (i) the joint signature of two managers or (ii) the single signature of the single manager or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

**Art. 16. Liability.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Corporation. As agents of the Corporation, they are liable for the correct performance of their duties.

#### Title V. - Accounts

**Art. 17. Financial Year.** The financial year of the Corporation shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first day of December of the year two thousand and seven.

**Art. 18. Annual Accounts.** The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Corporation.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

**Art. 19. Profits, Reserves and Dividends.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Corporation.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Corporation, shall be allocated to the legal reserve account of the Corporation. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Corporation.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

- (i) to pay a dividend to the members proportionally to the units they hold; or
- (ii) to carry them forward; or
- (iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Corporation.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

- (i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;
- (ii) the interim dividends are paid within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Corporation towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

#### **Title VI. - Winding-up, Liquidation, Miscellaneous**

**Art. 20. Liquidation.** In the event of dissolution of the Corporation, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Corporation to an end.

Once the liquidation is closed, the remaining assets of the Corporation shall be allocated to the members proportionally to the units they hold in the Corporation.

**Art. 21. Miscellaneous.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Commercial Companies' Act dated 10th August 1915, as amended.

##### *Subscription and paying-up*

All the five hundred (500) corporate units have been subscribed by the company PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, prenamed.

All the five hundred (500) corporate units have been fully paid-in by the subscriber prenamed so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

##### *Resolutions of the sole member*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member, represented as here above stated, representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Corporation is fixed at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at three (3).
- 3) The following persons are appointed managers for an unlimited period:
  - Mr Olivier Marbaise, finance director, born on August 16, 1973 in Venders (Belgium), residing in B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgium);
  - Mr François Brouxel, lawyer, born on September 16, 1966 in Metz (France), residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
  - Mr Georges Gudenburg, lawyer, born on November 25, 1964 in Luxembourg, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies' Act dated 10th August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand nine hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

La société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, une société constituée et enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 5953617, ayant son siège social à The Gatehouse, 16 Arlington Street, London, SW1A 1RD,

dûment représentée par Maître Catherine Delsemme, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la personne comparante représentant le fondateur et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui auprès des autorités compétentes à cet effet.

Cette partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

## **Titre I<sup>er</sup>. - Forme, Nom, Durée, Siège social, Objet social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Nom.** Il est créé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois sous le nom de PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA WAREHOUSES, S.à r.l. (ci-après dénommée la «Société»).

**Art. 2. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social sont intervenus ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, développer et céder ses actifs tels qu'ils seront composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquies par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce et l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

## **Titre II. - Capital social, Parts sociales**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

**Art. 6. Cession des Parts Sociales.** Si la Société a au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les parts sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les parts sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

**Art. 7. Rachat des Parts Sociales.** La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter ses propres parts sociales.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

### **Titre III. - Assemblées Générales des Associés**

**Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

**Art. 9. Vote.** Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

**Art. 10. Associé unique.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

### **Titre IV. - Gérance**

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérants est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

**Art. 12. Réunions.** Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncée à cette convocation par l'accord écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

**Art. 13. Procès-verbal des réunions.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

**Art. 14. Pouvoirs.** Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera.

Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

**Art. 15. Représentation.** La Société sera engagée par (i) la signature conjointe de deux gérants ou (ii) la signature unique du gérant unique ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 16. Responsabilité.** Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

#### Titre V. - Comptes

**Art. 17. Exercice Social.** L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente et un décembre de l'année deux mille sept.

**Art. 18. Comptes Annuels.** Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

- (i) de payer un dividende aux associés proportionnellement à leurs parts sociales; ou
- (ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou
- (iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

- (i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;
- (ii) les dividendes intérimaires soient payés dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

#### Titre VI. - Dissolution, Liquidation, Divers

**Art. 20. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement aux parts qu'ils détiennent dans la Société.

**Art. 21. Divers.** Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

##### *Souscription et libération*

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par la société PARKRIDGE HOLDINGS RUSSIA LIMITED, pré-qualifiée.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de cinquante mille euros (EUR 50.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2) Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 3) Les personnes suivantes sont nommés gérants pour une durée illimitée:
  - Monsieur Olivier Marbaise, directeur financier, né le 16 août 1973 à Venders (Belgique), demeurant à B-6790 Aubange, 95, rue Gillet (Belgique);
  - Monsieur François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;

- Monsieur Georges Gudenburg, avocat, né le 25 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille neuf cents euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, le présent acte notarié a été acte à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Le document ayant été lu et traduit dans une langue connue du mandataire, connue du notaire par son surnom, ses nom, prénom, état civil et demeure, il a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: C. Delsemme, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 novembre 2006, vol. 539, fol. 58, case 9. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 novembre 2006.

J. Seckler.

(123837.3/231/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

### **IBERGEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

R. C. Luxembourg B 109.870.

L'an deux mille six, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

Ont comparu:

1.- Carlos de Oliveira Matias, gérant, né à Almagreira (Portugal), le 3 janvier 1949, demeurant à L-2441 Luxembourg, 223, rue de Rollingergrund, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de IBERGEL, S.à r.l. avec siège social à L-3364 Leudelage, 3, rue de la Poudrerie, inscrite au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.870, constituée suivant acte du notaire Frank Molitor de Dudelange du 14 juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1422 du 20 décembre 2005;

2.- Carlos Luis Fernandes Maximo, gérant, né à Riba de Ancora (Portugal), le 24 janvier 1964, demeurant à L-8010 Strassen, 214, route d'Arlon, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de IBERGEL, S.à r.l.;

3.- Joao Pedro Egado de Campos Serrano, indépendant, né à Foz do Douro/Porto (Portugal), le 26 mai 1958, demeurant à L-8086 Bertrange, 78, Cité Am Wenkel, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de IBERGEL, S.à r.l.;

4.- João Carlos Paiva Santos, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal), le 11 août 1963, demeurant à L-8092 Bertrange, 20, rue Schauwenburg, propriétaire de vingt-cinq (25) parts de IBERGEL, S.à r.l.

D'abord,

Joao Pedro Egado de Campos Serrano, préqualifié, cède à

a) Carlos de Oliveira Matias, préqualifié, neuf (9) parts sociales de la Société pour le prix de mille cent seize (1.116,-) euros;

b) Carlos Luis Fernandes Maximo, préqualifié, huit (8) parts sociales de la Société pour le prix de neuf cent quatre-vingt-douze (992,-) euros;

c) João Carlos Paiva Santos préqualifié, huit (8) parts sociales de la Société pour le prix de neuf cent quatre-vingt-douze (992,-) euros.

Les cessionnaires seront propriétaires des parts sociales cédées et ils auront droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Les cessionnaires seront subrogés dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

A ce sujet, les cessionnaires déclarent avoir eu préalablement à la signature du présent acte connaissance exacte et parfaite de la situation financière de la Société pour en avoir examiné les comptes tout comme le cédant confirme que les parts sociales cédées ne sont grevées d'aucun gage.

Les prix de cessions ont été payés par les cessionnaires au cédant avant la passation des présentes et hors la présence du notaire. Ce dont quittance et titre.

Ces cessions sont acceptées au nom de la Société par Carlos de Oliveira Matias et Carlos Luis Fernandes Maximo, agissant cette fois-ci en leur qualité de gérant administratif, respectivement gérant technique de ladite Société.

Ensuite, Carlos de Oliveira Matias, Carlos Luis Fernandes Maximo et João Carlos Paiva Santos, préqualifiés, seuls associés de la Société, se réunissant en assemblée générale extraordinaire, sur ordre du jour conforme ainsi qu'à l'unanimité, prennent les résolutions suivantes:

1) Ils donnent leur agrément en ce qui concerne les cessions de parts visées ci-avant.

2) Ils transfèrent le siège social de la Société de Leudelage à Luxembourg.

3) Suite à la résolution précédente, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.»

4) Ils fixent l'adresse de la Société à L-2355 Luxembourg, 10A, rue du Puits.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. de Oliveira Matias, C.L. Fernandes Maximo, J.P. Egido de Campos Serrano, J.C. Paiva Santos, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 novembre 2006, vol. 907, fol. 87, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 9 novembre 2006.

F. Molitor.

(123339.3/223/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2006.

### **FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 65.894.

#### **DISSOLUTION**

L'an deux mille six, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SAINSBURY LIMITED, ayant son siège social à Rovert House, Market Street North, P.O. Box CB-13335 Nassau, Bahamas,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 19 octobre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme FINANCIERE ET INDUSTRIELLE PRIVEE S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.894, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 18 août 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 786 du 28 octobre 1998, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger, en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 836 du 17 novembre 1998.

Le capital de la société a été converti en euros lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 31 décembre 2001, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1395 du 26 septembre 2002.

II.- Que le capital de la société s'élève actuellement à cent trois mille euros (EUR 103.000,-), représenté par six cent soixante-quinze (675) actions, sans désignation de valeur nominale.

III.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue propriétaire de toutes les actions de la société FINANCIERE INDUSTRIELLE ET PRIVEE S.A., et qu'elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire de constater que la société anonyme FINANCIERE INDUSTRIELLE ET PRIVEE S.A. est dissoute par la décision de la comparante, et que la comparante, représentée comme dit ci-avant, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les six cent soixante-quinze (675) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 27 octobre 2006, vol. 362, fol. 76, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 14 novembre 2006.

H. Beck.

(123619.3/201/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

**ACHEM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 83.384.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signature.

(125229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**DUEMME SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2085 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 65.834.

Le bilan au 30 juin 2006, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2006.

Signatures.

(125233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**VIDE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 121.270.

## STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixth of October,  
Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. Mr Daniel Galhano, company director, born in Moyeuve-Grande (France), on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, represented by Mr David Sana, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing parties, represented by Mr David Sana, pre-named, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

**Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is hereby established a société anonyme under the name of VIDE S.A.

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent,

which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

### **Title II.- Capital, Shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** The corporation is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director. The first chairman shall be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

**Art. 8.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

**Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by joint signatures of two directors or by the sole signature of a managing director, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors. The first managing director(s) may be appointed by the extraordinary general shareholders' meeting following the incorporation of the company.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

### **Title IV.- Supervision**

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

### **Title V.- General meeting**

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the sixteenth of May at 4.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

### **Title VI.- Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5.00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10.00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

### **Title VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year will begin at the incorporation of the company and end on December 31, 2006.

The first annual meeting will be held in 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the parties appearing, duly represented, declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Daniel Galhano, pre-named, three hundred and nine shares . . . . .	309
2. Mr Eric Magrini, pre-named, one share. . . . .	<u>1</u>
Total: three hundred and ten shares. . . . .	310

All the three hundred and ten (310) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred Euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named persons, duly represented, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.
2. The following are appointed directors:

- a) Mr André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, born in Luxembourg, on February 24, 1951, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, chairman of the board of directors;
- b) Mr Eric Magrini, company director, born in Luxembourg, on April 20, 1963, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
- c) Mr Daniel Galhano, company director, born in Moyeuve-Grande (France), on July 13, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

3. Has been appointed statutory auditor:

The private limited company COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012.

5. The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

6. The daily management of the business of the company and its representation are delegated to Mr André Wilwert and Mr Eric Magrini, pre-named.

The undersigned notary, who knows English and French, states herewith that on request of the proxy holder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the latter signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six octobre,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Monsieur Daniel Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur David Sana, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

2. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, représenté par Monsieur David Sana, pré-qualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés par Monsieur David Sana, pré-qualifié, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux.

### **Titre I<sup>er</sup>.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIDE S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.

Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions de la société pourront être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire.

La société pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé. Le premier président sera nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués. Le(s) premier(s) administrateur(s)-délégué(s), pourra (pourront) être nommé(s) par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui se tiendra après la constitution de la société.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le seize mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

##### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, dûment représentés, déclarent souscrire au capital social comme suit:

1. Monsieur Daniel Galhano, pré-qualifié, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Monsieur Eric Magrini, pré-qualifié, une action. . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les 310 actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cinq cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-qualifiés, dûment représentés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, né à Luxembourg, le 24 février 1951, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, président du conseil d'administration;
  - b) Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg, le 20 avril 1963, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte;
  - c) Monsieur Daniel Galhano, administrateur de sociétés, né à Moyeuve-Grande (France), le 13 juillet 1976, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
La société à responsabilité limitée COMCOLUX, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58.545, avec siège à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'an 2012.
5. Le siège social de la société est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
6. La gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion sont conférées Monsieur André Wilwert et Monsieur Eric Magrini, pré-nommés.  
Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.  
Dont acte, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.  
Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.  
Signé: D. Sana, J. Seckler.  
Enregistré à Grevenmacher, le 18 octobre 2006, vol. 539, fol. 30, case 7. – Reçu 310 euros.  

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Junglinster, le 8 novembre 2006. J. Seckler.  
(124310.3/231/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

### **SILVEREX HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 121.259.

#### STATUTS

- L'an deux mille six, le neuf novembre,  
Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,
- A comparu:  
La société MEDIAL VENTURES LTD, ayant son siège social au 35A, Regent Street, Jasmine Court, PO Box 1777, Belize City, Belize,  
ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Belize City, le 30 octobre 2006.  
Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.  
Laquelle comparante, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer comme actionnaire unique:
- Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SILVEREX HOLDING S.A.  
Le siège social est établi à Luxembourg.  
Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.  
Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.  
La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.
- Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 23 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par la comparante et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

113888

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michael Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2006, vol. 156S, fol. 9, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

A. Schwachtgen.

(124189.3/230/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**ELTEC MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 97.899.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04820, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(125330.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**FINANMAG S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 47.951.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04782, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125324.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**EURO MIXTES S.A., Société Anonyme,  
(anc. SALON CABOVERDIANA S.A.).**  
Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.  
R. C. Luxembourg B 74.114.

L'an deux mille six, le vingt octobre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SALON CABOVERDIANA S.A. avec siège social à L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74.114,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 332 du 8 mai 2000, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 316 du 26 février 2002,

au capital social de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse, demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel,

qui désigne comme secrétaire Madame Manon Marie Schintgen, épouse Weicker, maître-coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceicao, technicien dentaire, demeurant à L-1880 Luxembourg, 71, rue Pierre Krier.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Changement de la dénomination sociale en EURO MIXTES S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO MIXTES S.A.

2.- Renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué.

3.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en EURO MIXTES S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de EURO MIXTES S.A.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs existants jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011, à savoir:

- Madame Aldina Da Cruz Dos Santos, coiffeuse, demeurant à L-1354 Luxembourg, 8, allée du Carmel;
- Monsieur Antonio Manuel Fernandes Da Conceicao, technicien dentaire, demeurant L-1880 Luxembourg, 71, rue Pierre Krier;
- Madame Manon Marie Schintgen, épouse Weicker, maître-coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius.

Le mandat de Madame Manon Marie Schintgen, épouse Weicker, maître-coiffeur, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue J.-P. Beckius, en tant qu'administrateur-délégué de la société est également renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011.

*Troisième résolution*

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société à responsabilité limitée BUREAU COMPTABLE ET FISCAL OP DER BRECK, S.à r.l., actuellement avec siège à L-1128 Luxembourg, 28, Val St André, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 92.346 est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: A. Da Cruz Dos Santos, M. Schintgen, M. Fernandes Da Conceicao, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 23 octobre 2006, vol. 362, fol. 74, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2006.

H. Beck.

(123573.3/201/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

---

**EURO MIXTES S.A., Société Anonyme,  
(anc. SALON CABOVERDIANA S.A.).**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 6, rue Auguste Charles.  
R. C. Luxembourg B 74.114.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2006.

H. Beck.

(123575.3/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

---

**MIDI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R. C. Luxembourg B 93.202.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04686, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(125240.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**VITA PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8085 Bertrange, 46, rue Dicks.  
R. C. Luxembourg B 62.930.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04691, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(125245.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

---

**INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 90.703.

En date du 3 novembre 2006, l'Associé Unique a appelé aux fonctions de gérant de catégorie A, pour une durée indéterminée, MONTEREY SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B n° 51.100, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Peter Bun.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

*Pour INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

C. Speecke

*Gérant A*

Enregistré à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125793.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 46.181.

L'an deux mille cinq, six, le trente octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, ayant son siège social à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivante acte reçu par Maître Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 28 décembre 1993, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 62 du 14 février 1994, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1038 du 14 octobre 2005.

L'assemblée désigne comme présidente Madame Caroline Dufresne, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Monsieur Massimiliano Paoli, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisi comme scrutateur Monsieur Marc Haan, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Que la présente Assemblée a été convoquée:

- par avis contenant l'ordre du jour publiés au Mémorial, au d'Wort et dans le Letzebuenger Journal, en date des 28 septembre 2006 et 14 octobre 2006.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste a été dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, et elle restera, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il appert de cette liste de présence que sur 41.541,707 actions en circulation, 50 actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire.

IV. Une première assemblée générale extraordinaire, convoquée suivant les modalités indiquées dans le procès-verbal de cette assemblée, et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 25 septembre 2006 et n'a pu délibérer sur l'ordre du jour pour défaut du quorum légal requis.

En vertu de l'article 67 et 67-1 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée est autorisée à prendre des résolutions indépendamment de la proportion du capital représenté.

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'Article 2 des statuts comme suit:

- Ajout d'un second paragraphe qui aura la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de fixer la durée de vie des différents compartiments au sein de la Société.».

2. Modification de l'Article 3 des statuts comme suit:

- Suppression de la mention «obligations» dans la première phrase.

3. Ajout d'un nouvel Article 5, avant le titre 2, qui aura la teneur suivante: «La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le Conseil d'Administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

4. Modification de la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles deviennent des références aux nouveaux Articles.

5. Modification de l'Article 6 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- La première phrase est remplacée par la phrase suivante: «Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net de la Société tel que défini par l'Article 11 des présents statuts.».

- Suppression du second paragraphe.

- Les paragraphes suivants sont ajoutés après le troisième paragraphe:

«Les actions seront, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, de différents compartiments et le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé, suivant l'Article 3 ci-dessus, en valeurs mobilières variées et autres avoirs, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment.

Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider la création de différentes classes pouvant se différencier par la structure de leurs commissions de gestion, de souscription ou de rachat, par le type d'in-

vestisseurs visés ou par leur politique de distribution. Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.

S'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments en annulant les actions concernées, soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la Société, sans frais de conversion et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation.

De telles décisions du Conseil d'Administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribués ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe tombaient sous un certain seuil considéré par le Conseil d'Administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

En attendant qu'une fusion telle que précisée ci-avant puisse se réaliser, les actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s) peuvent demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.»

#### 6. Modification de l'Article 8 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Remplacement de la première phrase par la phrase suivante: «La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.»

- Modification du paragraphe 6, qui aura désormais la teneur suivante: «Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société, par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.»

- Suppression du paragraphe 7.

- Modification du paragraphe 8: la phrase est continuée par la mention «avec tous les coupons non échus attachés».

- Ajout d'un nouveau paragraphe, après le paragraphe 11, qui aura la teneur suivante:

«Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires, et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.»

- Ajout d'un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.»

7. Modification du titre 3: rajout de la mention «conversions» après la mention «émissions» et rajout de la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».

#### 8. Modification de l'Article 11 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Modification de la première phrase qui aura désormais la teneur suivante: «La valeur nette d'inventaire des actions de chaque classe de chaque compartiment de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, selon ce que le Conseil d'Administration décidera (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation».)».

- Modification du second paragraphe qui aura la teneur suivante: «La valeur de l'actif net est exprimée en euro et est déterminée en divisant les actifs nets de la Société correspondant à tel compartiment et/ou telle classe (constitués par les avoirs correspondant à tel compartiment et/ou telle classe de la Société moins les engagements attribuables à ce compartiment et/ou cette classe) par le nombre des actions de la Société alors en circulation pour ce compartiment et/ou cette classe. La valeur nette d'une action peut dépendre du compartiment et/ou de la classe à laquelle elle se rattache.»

- Modification du point 4. du paragraphe II: la mention «aux conseillers en investissements, gestionnaires», est remplacée par la mention «à la Société de Gestion (y compris les commissions d'Agent Administratif, Agent de Transfert et de délégation de gestion), aux distributeurs».

- Modification du point 4. du paragraphe II: la mention «agent administratifs et agents de transfert» est supprimée.

- Ajout d'un nouveau paragraphe III qui sera dénommé «Répartition des avoirs et engagements» et qui aura la teneur suivante:

«Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

a) le produit de l'émission des actions de chaque compartiment sera affecté dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment et les actifs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront imputés sur la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet Article;

b) les actifs qui dérivent d'autres actifs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les actifs dont ils sont dérivés. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet actif sera imputé sur la masse d'avoirs du compartiment auquel cet actif est attribuable;

c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

d) les actifs, engagements, charges et frais qui ne pourront pas être attribués à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur de l'actif net de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.»

- Le paragraphe III est renuméroté IV et le paragraphe IV est renuméroté V.

9. Modification de l'Article 12 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Le titre de cet Article est désormais le suivant: «Emission, conversion et rachat des actions».

- la première phrase aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire par action, déterminé en accord avec l'Article 11 des présents statuts, augmenté des commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.».

- Ajout de nouveaux paragraphes avant le dernier paragraphe, qui auront la teneur suivante:

«Lorsque le Conseil d'Administration prendra la décision de fusionner un ou plusieurs compartiments tel que prévu à l'Article 6 ci-dessus, tout actionnaire du ou des compartiments concernés conservera le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, qui les rachète sans frais, pendant une période minimale de un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.».

Sauf indications particulières relatives à une classe ou à un compartiment, tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques-unes de ses actions en actions d'une autre classe du même ou d'un autre compartiment. L'échange se fera selon les dispositions contenues dans les documents relatifs à la vente. La demande de conversion sera présentée selon les termes prévalant pour les rachats.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 11, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments et/ou classes concernés le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment et/ou classe donné (le «compartiment et/ou classe d'origine») sont convertis en actions d'un autre compartiment et/ou classe (le «nouveau compartiment et/ou classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

D

A étant le nombre d'actions du nouveau compartiment et/ou classe à attribuer; B étant le nombre d'actions du compartiment et/ou classe d'origine à convertir; C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment et/ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration; D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment et/ou classe utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration; E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment et/ou classe à convertir et la devise du compartiment et/ou classe à attribuer.

Si les actions du compartiment et/ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Des fractions d'actions du nouveau compartiment et/ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

- Modification du dernier paragraphe: ajout de la mention «de conversion» après la mention «de souscription».

10. Modification de l'Article 13 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Modification du titre: ajout de la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».

- Modification du premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions d'actions dans les cas suivants:».

- Remplacement des termes «de la SICAV» dans le paragraphe a) par les termes «d'un compartiment».

11. Modification de l'Article 16 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Modification de la première phrase du second paragraphe, qui aura désormais la teneur suivante: «Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents statuts.».

- Ajout d'un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Les décisions relatives à un quelconque compartiment ou classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votant.».

12. Modification de l'Article 18 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Rajout du terme «d'Administration» après le terme «Conseil» dans la première phrase du paragraphe 7.

- Suppression du paragraphe 8.

13. Modification de l'Article 19 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Modification du premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et

lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.»

14. Modification de l'Article 21 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Ajout du terme «présente» après le terme «majorité» dans la troisième phrase.
- Ajout des phrases suivantes, après la première phrase dans le second paragraphe, qui auront la teneur suivante: «Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondateurs de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.»

15. Modification de l'Article 22 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Ajout du texte suivant, après le terme «Administration» dans la première phrase: «et de toute assemblée générale des actionnaires».

16. Modification de l'Article 23 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Ajout du terme «conjointe» après le terme «signature» dans la première phrase.
- Ajout du texte suivant, après le terme «administrateurs» dans la première phrase: «ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet».

17. Modification de l'Article 24 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- Ajout du texte suivant, après le terme «investissement» dans la première phrase: «pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative».

18. Fusion des Articles 30 et 31 (ancienne numérotation) des statuts pour ne former plus qu'un Article 31 intitulé: «Dissolution, liquidation» qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée générale extraordinaire la dissolution et la liquidation de la Société.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment au prorata de leur participation dans cette classe.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, laquelle loi définit les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de prendre part à la (aux) distribution (s) de liquidation et prévoit, par ailleurs, le dépôt en main tierce auprès de la Caisse de Consignations de toute somme non réclamée par un actionnaire à la clôture de la liquidation. Les sommes ainsi déposées, non réclamées dans les délais de prescription, seront perdues par défaut conformément au droit luxembourgeois.»

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

19. Modification de l'Article 32 des statuts comme suit:

- Suppression de la dernière phrase.

20. Modification de l'Article 33 des statuts comme suit:

- Ajout d'un second paragraphe qui aura la teneur suivante: «Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires du compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 2 des statuts en y ajoutant un second paragraphe ayant la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de fixer la durée de vie des différents compartiments au sein de la Société.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 3 des statuts en y supprimant la mention obligations dans la première phrase.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel Article 5, avant le titre 2, qui aura désormais la teneur suivante:

«La Société a désigné DEXIA ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A. (ci-après dénommée «la Société de Gestion»), une société anonyme, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le n° B 37.647 et constituée en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg, comme société de gestion afin qu'elle assure au nom et pour le compte de la Société les fonctions incluses dans l'activité de gestion collective de portefeuille, conformément à la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Le Conseil d'Administration de la Société pourra révoquer la Société de Gestion qui continuera à exercer ses fonctions jusqu'à ce qu'une nouvelle société de gestion soit désignée par la Société. La décision de révocation doit être approuvée par une décision d'une assemblée extraordinaire des actionnaires de la Société.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier la numérotation des Articles 5 à 29 qui deviennent les Articles 6 à 30. En conséquence, les références aux anciens Articles deviennent des références aux nouveaux Articles.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 6 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en y remplaçant la première phrase par la phrase suivante: «Le capital de la Société sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale et sera à tout moment égal à l'actif net de la Société tel que défini par l'Article 11 des présents statuts.»

- en y supprimant le second paragraphe.

- en y ajoutant les paragraphes suivants après le troisième paragraphe:

«Les actions seront, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera, de différents compartiments et le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé, suivant l'Article 3 ci-dessus, en valeurs mobilières variées et autres avoirs, suivant ce que le Conseil d'Administration décidera de temps en temps pour chaque compartiment.

Chaque compartiment sera désigné par un nom générique.

A l'intérieur de chaque compartiment, le Conseil d'Administration pourra décider la création de différentes classes pouvant se différencier par la structure de leurs commissions de gestion, de souscription ou de rachat, par le type d'investisseurs visés ou par leur politique de distribution. Le Conseil d'Administration peut créer à tout moment des compartiments et/ou des classes supplémentaires, pourvu que les droits et obligations des actionnaires des compartiments et/ou classes existants ne soient pas modifiés par cette création.

S'il le juge opportun dans l'intérêt des actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider de la fusion d'un ou de plusieurs compartiments ou peut décider de liquider un ou plusieurs compartiments en annulant les actions concernées, soit en remboursant aux actionnaires de ce(s) compartiment(s) la valeur nette d'inventaire totale des actions de ce(s) compartiment(s), sous déduction des frais de liquidation, soit en leur permettant le passage dans un autre compartiment de la Société, sans frais de conversion et en leur attribuant ainsi de nouvelles actions à concurrence de leur participation précédente, sous déduction des frais de liquidation.

De telles décisions du Conseil d'Administration peuvent découler de changements substantiels et défavorables dans la situation économique, politique et sociale dans les pays où, soit des investissements sont effectués, soit les actions des compartiments concernés sont distribués ou être prises si les actifs nets d'un compartiment ou d'une classe tombaient sous un certain seuil considéré par le Conseil d'Administration comme étant insuffisant pour que la gestion de ce compartiment ou cette classe puisse continuer à s'effectuer de manière efficiente. Le Conseil d'Administration peut par ailleurs décider à tout moment de procéder à la liquidation d'un compartiment ou d'une classe d'actions dans le cadre d'une rationalisation des produits offerts aux actionnaires.

En attendant qu'une fusion telle que précisée ci-avant puisse se réaliser, les actionnaires du ou des compartiment(s) devant être fusionné(s) peuvent demander le rachat de leurs actions, ce rachat étant effectué sans frais durant une période minimale de 1 mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.»

*Sixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 8 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en y remplaçant la première phrase par la phrase suivante: «La Société pourra décider d'émettre ses actions sous forme nominative et/ou au porteur.»

- en y modifiant le paragraphe 6, qui aura désormais la teneur suivante: «Toutes les actions nominatives émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société, par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; l'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant payé pour chaque action.»

- en y supprimant le paragraphe 7.

- en y modifiant le paragraphe 8: la phrase est continuée par la mention «avec tous les coupons non échus attachés.»

- en y ajoutant un nouveau paragraphe, après le paragraphe 11, qui aura la teneur suivante:

«Le paiement des dividendes se fera aux actionnaires, pour les actions nominatives, à l'adresse portée au registre des actionnaires, et pour les actions au porteur, sur présentation du coupon de dividende adéquat.»

- en y ajoutant un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «En cas d'attribution de droits sur des fractions d'actions, l'actionnaire concerné n'aura pas droit de vote à concurrence de cette fraction mais aura droit, dans la mesure que la Société déterminera quant au mode de calcul des fractions, à un prorata de dividendes ou d'autres distributions, le cas échéant. En ce qui concerne les actions au porteur, il ne sera émis que des certificats représentatifs d'actions entières.»

*Septième résolution*

L'assemblée décide de modifier le titre 3 en y rajoutant la mention «conversions» après la mention «émissions» et en y rajoutant la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 11 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en y modifiant la première phrase pour lui donner désormais la teneur suivante: «La valeur nette d'inventaire des actions de chaque classe de chaque compartiment de la Société sera déterminée périodiquement par la Société, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, selon ce que le Conseil d'Administration décidera (le jour de la détermination de la valeur nette d'inventaire des actions est désigné dans les présents statuts comme «jour d'évaluation»).»

- en y modifiant le second paragraphe pour lui donner désormais la teneur suivante: «La valeur de l'actif net est exprimée en euro et est déterminée en divisant les actifs nets de la Société correspondant à tel compartiment et/ou telle

classe (constitués par les avoirs correspondant à tel compartiment et/ou telle classe de la Société moins les engagements attribuables à ce compartiment et/ou cette classe) par le nombre des actions de la Société alors en circulation pour ce compartiment et/ou cette classe. La valeur nette d'une action peut dépendre du compartiment et/ou de la classe à laquelle elle se rattache.»

- en y remplaçant au point 4. du paragraphe II la mention «aux conseillers en investissements, gestionnaires», par la mention «à la Société de Gestion (y compris les commissions d'Agent Administratif, Agent de Transfert et de délégation de gestion), aux distributeurs».

- en y supprimant au point 4. du paragraphe II la mention «agent administratifs et agents de transfert».

- en y ajoutant un nouveau paragraphe III qui sera dénommé «Répartition des avoirs et engagements» et qui aura désormais la teneur suivante:

«Les administrateurs établiront pour chaque compartiment une masse d'avoirs communs de la manière suivante:

a) le produit de l'émission des actions de chaque compartiment sera affecté dans les livres de la Société à la masse d'avoirs établie pour ce compartiment et les actifs, engagements, revenus et dépenses relatifs à ce compartiment seront imputés sur la masse d'avoirs de ce compartiment suivant les dispositions de cet Article;

b) les actifs qui dérivent d'autres actifs seront, dans les livres de la Société, attribués à la même masse d'avoirs que les actifs dont ils sont dérivés. En cas de plus-value ou de moins-value d'un actif, l'accroissement ou la diminution de valeur de cet actif sera imputé sur la masse d'avoirs du compartiment auquel cet actif est attribuable;

c) tous les engagements de la Société qui pourront être attribués à un compartiment particulier seront imputés à la masse d'avoirs de ce compartiment;

d) les actifs, engagements, charges et frais qui ne pourront pas être attribués à un compartiment particulier seront imputés aux différents compartiments à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Tous les engagements, quelle que soit la masse à laquelle ils sont attribués, engageront la Société toute entière, sauf accord contraire avec les créanciers;

e) à la suite du paiement de dividendes aux propriétaires d'actions d'un quelconque compartiment, la valeur de l'actif net de ce compartiment sera réduite du montant de ces dividendes.»

- en y renumérotant le paragraphe III en IV et le paragraphe IV en V.

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 12 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en prévoyant que le titre de cet Article sera désormais le suivant: «Emission, conversion et rachat des actions.»

- en prévoyant que la première phrase aura désormais la teneur suivante; «Le Conseil d'Administration est autorisé à tout moment à émettre des actions supplémentaires, entièrement libérées, au prix de la valeur nette d'inventaire par action, déterminé en accord avec l'Article 11 des présents statuts, augmenté des commissions d'émission fixées par les documents de vente, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription.»

- en y ajoutant de nouveaux paragraphes avant le dernier paragraphe, qui auront désormais la teneur suivante:

«Lorsque le Conseil d'Administration prendra la décision de fusionner un ou plusieurs compartiments tel que prévu à l'Article 6 ci-dessus, tout actionnaire du ou des compartiments concernés conservera le droit de demander le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société, qui les rachète sans frais, pendant une période minimale de un mois à compter de la date de publication de la décision relative à la fusion.»

Sauf indications particulières relatives à une classe ou à un compartiment, tout actionnaire a le droit de demander l'échange de toutes ou de quelques-unes de ses actions en actions d'une autre classe du même ou d'un autre compartiment. L'échange se fera selon les dispositions contenues dans les documents relatifs à la vente. La demande de conversion sera présentée selon les termes prévalant pour les rachats.

La conversion se fera le jour d'évaluation, tel que défini à l'article 11, à un taux calculé par référence à la valeur de l'actif net des actions des compartiments et/ou classes concernés le jour d'évaluation en question.

Le taux auquel tout ou partie des actions d'un compartiment et/ou classe donné (le «compartiment et/ou classe d'origine») sont convertis en actions d'un autre compartiment et/ou classe (le «nouveau compartiment et/ou classe») est déterminé conformément à et au plus juste selon la formule suivante:

$$A = \frac{B \times C \times E}{D}$$

D

A étant le nombre d'actions du nouveau compartiment et/ou classe à attribuer; B étant le nombre d'actions du compartiment et/ou classe d'origine à convertir; C étant la valeur de l'actif net par action du compartiment et/ou classe d'origine utilisée le jour concerné, diminuée d'une éventuelle commission d'échange, selon ce que décidera le Conseil d'Administration; D étant la valeur de l'actif net par action du nouveau compartiment et/ou classe utilisée le jour concerné, augmentée d'une éventuelle commission d'échange selon ce que décidera le Conseil d'Administration; E étant le taux de change moyen le jour concerné entre la devise du compartiment et/ou classe à convertir et la devise du compartiment et/ou classe à attribuer.

Si les actions du compartiment et/ou classe d'origine sont au porteur, la conversion ne peut avoir lieu que lorsque les certificats au porteur, accompagnés des coupons non encore échus, sont parvenus à la Banque Dépositaire ou à l'Agent nommé à cet effet par la Société.

Dans les cas de conversion, une commission indiquée dans les documents de vente, pourra être prélevée.

Des fractions d'actions du nouveau compartiment et/ou classe résultant de la conversion pourront être attribuées.»

- en y modifiant le dernier paragraphe par l'ajout de la mention «de conversion» après la mention «de souscription».

#### *Dixième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 13 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en y modifiant le titre par l'ajout de la mention «de la conversion» après la mention «de l'émission».
- en y modifiant le premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Le Conseil d'Administration est autorisé à suspendre temporairement le calcul de la valeur des actifs nets d'un ou de plusieurs compartiments, ainsi que les émissions, les rachats et les conversions d'actions dans les cas suivants:».
- en y remplaçant les termes «de la SICAV» dans le paragraphe a) par les termes «d'un compartiment».

#### *Onzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 16 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- en y modifiant la première phrase du second paragraphe pour lui donner désormais la teneur suivante: «Toute action, quelle que soit sa valeur nette d'inventaire, donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par les présents statuts.».
- en y ajoutant un nouveau paragraphe, juste avant le dernier paragraphe, qui aura la teneur suivante: «Les décisions relatives à un quelconque compartiment ou classe seront également prises, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents statuts, à la majorité simple des actionnaires du compartiment ou de la classe concerné présents ou représentés et votant.».

#### *Douzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 18 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- par le rajout du terme «d'Administration» après le terme «Conseil» dans la première phrase du paragraphe 7.
- par la suppression du paragraphe 8.

#### *Treizième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 19 (nouvelle numérotation) des statuts en y modifiant le premier paragraphe qui aura désormais la teneur suivante: «Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée annuelle et lorsque leurs successeurs auront été élus; toutefois, un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.».

#### *Quatorzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 21 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- par l'ajout du terme «présente après le terme «majorité» dans la troisième phrase.
- par l'ajout des phrases suivantes, après la première phrase dans le second paragraphe, qui auront la teneur suivante: «Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les directeurs et fondateurs de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou actionnaires de la Société.».

#### *Quinzième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 22 (nouvelle numérotation) des statuts par l'ajout du texte suivant, après le terme «Administration» dans la première phrase: «et de toute assemblée générale des actionnaires».

#### *Seizième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 23 (nouvelle numérotation) des statuts comme suit:

- par l'ajout du terme «conjointe» après le terme «signature» dans la première phrase.
- par l'ajout du texte suivant, après le terme «administrateurs» dans la première phrase: «ou par la seule signature d'un administrateur dûment autorisé à cet effet».

#### *Dix-septième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 24 (nouvelle numérotation) des statuts par l'ajout du texte suivant, après le terme «investissement» dans la première phrase: «pour chaque compartiment et la masse d'avoirs y relative».

#### *Dix-huitième résolution*

L'assemblée décide de fusionner les Articles 30 et 31 (ancienne numérotation) des statuts pour ne former plus qu'un Article 31 intitulé: «Dissolution, liquidation» qui aura la teneur suivante:

«Le Conseil d'Administration peut, à toute époque et pour quelque cause que ce soit, proposer à une assemblée générale extraordinaire la dissolution et la liquidation de la Société.

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs qui peuvent être des personnes physiques ou morales, et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires de chaque compartiment au prorata de leur participation dans cette classe.

Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 sur les organismes de placement collectif, laquelle loi définit les mesures à prendre pour permettre aux actionnaires de prendre part à la (aux) distribution (s) de liquidation et prévoit, par ailleurs, le dépôt en main tierce auprès de la Caisse de Consignations de toute somme non réclamée par un actionnaire à la clôture de la liquidation. Les sommes ainsi déposées, non réclamées dans les délais de prescription, seront perdues par défaut conformément au droit luxembourgeois.»

Le Conseil d'Administration se réserve la possibilité de prévoir la liquidation automatique d'un compartiment lorsque ses actifs nets deviennent inférieurs à un certain seuil, tel que fixé de temps à autre par le Conseil d'Administration.

#### *Dix-neuvième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'Article 32 des statuts en y supprimant la dernière phrase.

Vingtième résolution

L'assemblée décide de modifier l'Article 33 des statuts en y ajoutant un second paragraphe qui aura la teneur suivante: «Toute modification affectant les droits des actionnaires d'un quelconque compartiment ou d'une quelconque classe par rapport à ceux d'un quelconque autre compartiment ou d'une quelconque autre classe sera en outre soumise aux mêmes exigences de quorum et de majorité dans ce compartiment ou dans cette classe, pour autant que les actionnaires du compartiment ou de la classe en question soient présents ou représentés.».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: C. Dufresne, M. Paoli, M. Haan, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 9 novembre 2006, vol. 438, fol. 71, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127092.3/242/453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**DEXIA LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 46.181.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 novembre 2006.

H. Hellinckx.

(127093.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2006.

**PARC BELAIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 111, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 34.508.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Réviseurs d'entreprises

Signatures

(125246.3/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2006.

**ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 29.979.

*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société prises en date du 28 août 2006*

En date du 28 août 2006, l'assemblée générale extraordinaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de nommer

\* Monsieur Callaly Colm, né le 14 novembre 1968 à Dublin, Irlande, demeurant à 1, George's Quay Plaza, Dublin 2, Irlande en tant que nouveau membre du conseil d'Administration de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 jusqu'au 17 octobre 2006.

\* Monsieur Turchi Enrico, né le 20 octobre 1959 à Carrara, Italie, demeurant à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, en tant que nouveau membre du conseil d'Administration de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006 jusqu'au 17 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

ACTIVEST INVESTMENTGESELLSCHAFT LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2006, réf. LSO-BW04918. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(125471.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**RODELUX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 42.384.

La rectification de la répartition bénéficiaire au 31 décembre 2005, enregistrée à Luxembourg, le 28 août 2006, réf. LSO-BT07918, a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

*Pour RODELUX S.A.*

J. Claeys

*Administrateur*

(125302.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 90.703.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04607, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

*Pour INTERNATIONAL PAPER INVESTMENTS (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

C. Speecke

*Gérant A*

(125314.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**ENIC SPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 61.404.

Le bilan et le comptes de profits et de pertes au 30 juin 2002, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04606, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

*Pour ENIC SPORTS, S.à r.l.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

*Gérant*

Signatures

(125317.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**BBI PORT ACQUISITIONS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.  
R. C. Luxembourg B 117.542.

EXTRAIT

Conformément à l'apport, en date du 23 août 2006, de toutes les parts sociales de Catégorie B détenues par BABCOCK & BROWN EUROPEAN PORT INVESTMENTS PTY Ltd dans la Société à BBEPI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.347, la Société prend acte par la présente et accepte BBEPI EUROPE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., en tant que nouvel Associé B de la Société à compter du 23 août 2006.

*POUR BBI PORT ACQUISITIONS LUXEMBOURG, S.à r.l.*

Signature

*Mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, réf. LSO-BW02886. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(125525.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

**I.T.T. INTERNATIONAL TUBE TRADING, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 57.183.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04792, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(125328.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**ALTO STRATUS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 89.475.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04788, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

(125331.4//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**UNIFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 67.332.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echtemach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société METALPRINT S.r.l., avec siège social au 25011 Calcinato (BS), fraz. Ponte San Marco, via Commercio n° 74, Italie,

ici représentée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 2 octobre 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et le mandataire, restera annexée en copie au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, agissant comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme UNIFIN S.A., établie et ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 67.332, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 19 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 89 du 12 février 1999.

II.- Que le capital de la société s'élève à cent mille Unités de Compte Européennes, respectivement cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent Unités de Compte Européennes, respectivement euros (EUR 100,-) chacune, intégralement souscrites et libérées.

III.- Que la comparante est devenue propriétaire de toutes les actions de la société UNIFIN S.A., qu'en conséquence elle a pris la décision de dissoudre la société.

IV.- Que la comparante se trouve investie de tout l'actif et de tout le passif de la société dissoute.

L'actif s'élève à EUR 28.133,84 et se compose:

- d'avoirs bancaires pour une valeur de EUR 28.133,84

Le Passif s'élève à EUR 28.133,84 et se compose:

- de capitaux propres pour un montant de EUR 100.000,-

- de provisions pour un montant de EUR 122,-

- de dettes à moins d'un an pour un montant de EUR 235.344,-

- de résultats reportés négatifs de EUR - 288.090,18

- d'une perte de l'exercice s'élevant à EUR - 19.241,98

La liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

V.- Que la société ne possède pas d'immeubles.

VI.- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire de la société dissoute.

VII.- Que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une période de cinq ans à son ancien siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

VIII.- Pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Ceci exposé la comparante requiert le notaire de constater que la société anonyme UNIFIN S.A. est dissoute de plein droit, et que la comparante, exerçant tous les droits attachés à la propriété de toutes les actions de la société, est investie de tout l'actif et de tout le passif de la société, dont la liquidation se trouve dès lors définitivement clôturée.

A l'appui des déclarations et constatations qui précèdent, le comparant, agissant comme dit ci-avant, a produit au notaire soussigné les mille (1.000) actions qui à l'instant et en présence du notaire instrumentant ont été annulées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 10 novembre 2006, vol. 362, fol. 79, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 novembre 2006.

H. Beck.

(123621.3/201/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2006.

### **KALISTA DEVELOPMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 121.260.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le huit novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), momentanément absent, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte,

Ont comparu:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., ayant son siège social à East 53rd Street, Marbella, Swiss Bank Building, Panama, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 27 octobre 2006,

2) La société ROMERO PROPERTY SERVICES LIMITED, ayant son siège social au 22, Buckingham Gate, 4th Floor, Londres SW1E 6LB, Angleterre,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Londres, le 27 octobre 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KALISTA DEVELOPMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en quinze mille cinq cents (15.500) actions d'une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- L'acquisition de parts ou actions de sociétés tierces;
- La vente de parts ou actions de sociétés tierces.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 5 avril à 16.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société ACONBURY OVERSEAS S.A., préqualifiée, une action . . . . .	1
2) La société ROMERO PROPERTY SERVICES LIMITED, préqualifiée, quinze mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf actions . . . . .	15.499
Total: quinze mille cinq cents actions. . . . .	15.500

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cent cinquante (1.850,-) euros.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:  
Monsieur Michèle Romerio, domicilié à Carabella, CH-6582 Pianezzo, Suisse.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 29, case 8. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 novembre 2006.

*A. Schwachtgen.*

(124191.3/230/143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2006.

**BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 92.128.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2005*

En date du 29 juin 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Luc Rodesch (50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg) en date du 18 avril 2005 et de ratifier la décision du Conseil d'Administration de pourvoir à son remplacement par la nomination par cooptation de Monsieur Jean Pfeiffenschneider (50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg);
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Jean Pfeiffenschneider, Eric Jens, Madame Brigitte Boone, Monsieur Jean-Paul Heger et BOAZ MANAGEMENT COMPANY (LUXEMBOURG) S.A. pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de actionnaires en 2006;
- de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2006.

Luxembourg, le 24 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BOAZ PRIVATE EQUITY HOLDINGS

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2006, réf. LSO-BT05548. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(125362.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

113904

**ALISSON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 54.573.

Le bilan et l'annexe au 30 avril 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04785, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125334.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**FLANDRE EUROPE, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 62.400.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04796, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le liquidateur*

(125337.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**FLANDRE EUROPE, Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 62.400.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04794, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le liquidateur*

(125341.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---

**GENTIANE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 74.063.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 novembre 2006, réf. LSO-BW04791, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(125343.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2006.

---